

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-maison collectif

La commune vous propose le deuxième vide-maison collectif le

Dimanche 21 septembre 2025 à partir de 8h

Les habitants inscrits sont invités « à déballer » leurs biens à vendre en ouvrant leur cour, jardin ou garage aux chineurs.

Rappelons qu'un vide-maison donne droit de

vendre uniquement sur le domaine privé .

Rien ne doit être déposé sur le domaine public (rue, trottoir, ...)

Une **participation de 5€ payable de préférence par chèque à l'ordre du CCAS (*)** est demandée lors de l'inscription aux dates de permanences indiquées.

Cette inscription vaut autorisation de participer.

Aucune autorisation ne sera accordée ce jour-là pour un vide-maison individuel.

Des vérifications du respect des règles seront effectuées le jour de l'évènement.

Le CCAS se charge de la communication, de l'organisation et de l'accueil des chineurs.

Un point d'accueil sous la halle permettra de remettre le plan de Seignelay repérant les adresses participantes.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la représentante du CCAS au 06 10 64 34 10.

() Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vient en aide aux résidents de Seignelay qui se trouvent momentanément en difficulté .*

Nom Prénom :

Adresse précise :

Téléphone :

Je soussigné(e),déclare sur l'honneur

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à Seignelay, le

Signature